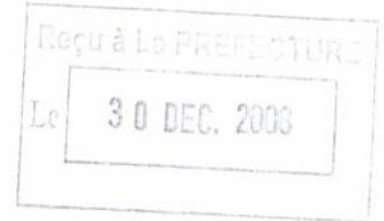


**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 17 décembre 2008

\*\*\*\*\*  
N° 2008-30



Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil huit, le 17 décembre 2008 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	09 décembre 2008	

**Présents :** MM. AJAS, ANDRIEU, AURADE, CAMBON, GUIRBAL, LAMOLINAIRE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et VIVEN.

**Absents excusés :** MM. DELMAS, LAVABRE, MOIGNARD et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. LARREY (Payeur Départemental),  
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Déchetteries - Marchés de traitement des déchets**

Dans le cadre des compétences optionnelles ouvertes par les statuts, 10 déchetteries relèvent, depuis mi-2008, du Syndicat Départemental : Parisot - Lexos - Nègrepelisse - Septfonds - Caussade - Montpezat - Molières - Montaigu - Lavit et Beaumont.

Pour la gestion de ces équipements, le Comité Syndical avait autorisé, lors du vote du BP 2008, le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour la dévolution des marchés de traitement des déchets (encombrants - déchets verts - déchets ménagers - etc....)

Après une période d'observation minimale permettant d'appréhender les différents volumes de déchets concernés, un avis de marché a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au BOAMP le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Le dossier de consultation prévoyait essentiellement :

- un découpage en 32 lots techniques et géographiques favorisant une mise en concurrence la plus large possible,
- une durée fixe de 3 ans assortie de 3 périodes (maximum) de reconduction de 1 an, l'objectif étant de permettre une projection sur une période significative tout en conservant la possibilité d'une remise en concurrence dès la fin de la 3<sup>ème</sup> année,
- une formule de « marché à bons de commande » fixant des seuils mini et maxi pour chaque lot.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 28 novembre pour procéder à l'ouverture des plis et une deuxième fois, ce jour, pour procéder au choix des offres.

A la suite de ces réunions, la commission a décidé de retenir les offres détaillées ci-après :

N°lot	Entreprise	Déchets concernés	Montant annuel HT	
			Minimal	Maximal
1	DRIMM	Encombrants des déchetteries de Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne et Montaigu de Quercy	41 596.80	145 588.80
2		Encombrants des déchetteries de Nègrepelisse, Montpezat de Quercy, Molières et Septfonds	68 329.40	239 152.90
3		Encombrants du Centre de Propreté de Caussade	84 110.00	213 175.00
4		Encombrants des déchetteries de Parisot et Varen-Lexos	17 834.60	63 771.10
5	TERRALYS	Déchets verts des déchetteries de Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne et Montaigu de Quercy	7 344.00	25 704.00
6	FERVERT	Déchets verts des déchetteries de Montpezat de Quercy, Molières et Septfonds	7 250.00	25 375.00
7		Déchets verts de la déchetterie de Nègrepelisse	13 050.00	45 675.00
8		Déchets verts du Centre de Propreté de Caussade	38 170.00	112 590.00
9	DECHETS SERVICES 12	Déchets verts des déchetteries de Parisot et Varen-Lexos	1 440.00	5 760.00
10	DECONS	Ferrailles et batteries des déchetteries de Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne et Montaigu de Quercy	Montant annuel : 0 € Rachat min ferrailles : 20 € / tonne Pourcentage de l'indice E40 : 46%  Rachat min batteries : 20 € / tonne Pourcentage de l'indice E40 : 46%	
11		Ferrailles et batteries des déchetteries de Montpezat de Quercy, Molières et Septfonds		
12		Ferrailles et batteries du Centre de Propreté de Caussade		
13		Ferrailles et batteries de la déchetterie de Nègrepelisse		
14		Ferrailles et batteries des déchetteries de Parisot et Varen-Lexos		
15	LAFFORGUE	Cartons des déchetteries de Beaumont de Lomagne et Lavit de Lomagne	Montant annuel : 0 € Valeur de rachat : 20 € / tonne Pourcentage de l'indice 1.05 : 10%	
16		Cartons des déchetteries de Montaigu de Quercy, Montpezat de Quercy et Molières		
17	PREVOST	Cartons du Centre de Propreté de Caussade	Montant annuel : 1 020.00 € HT Valeur de rachat : 0 € / tonne Pourcentage de l'indice 1.05 : 70%	
18	LAFFORGUE	Cartons des déchetteries de Septfonds et Nègrepelisse	Montant annuel : 0 € Valeur de rachat : 20 € / tonne Pourcentage de l'indice 1.05 : 10%	
19		Cartons des déchetteries de Parisot et Varen-Lexos		
20	TRIADIS	Déchets dangereux des déchetteries de Beaumont de Lomagne et Lavit de Lomagne	5 883.00	23 632.00
21		Déchets dangereux des déchetteries de Montaigu de Quercy, Montpezat de Quercy et Molières	3 587.00	15 748.00
22		Déchets dangereux du Centre de Propreté de Caussade	4 730.00	19 520.00
23		Déchets dangereux des déchetteries de Septfonds et Nègrepelisse	6 998.00	26 492.00
24		Déchets dangereux des déchetteries de Parisot et Varen-Lexos	3 549.00	13 696.00

25	SITA SUD OUEST	Déchets d'activités de soins à risque infectieux des déchetteries de Beaumont de Lomagne et Lavit de Lom.	396.00	1 193.01
26		Déchets d'activités de soins à risque infectieux des déchetteries de Montpezat de Quercy, Septfonds, Molières et du Centre de Propreté de Caussade	710.16	1 852.63
27		Déchets d'activités de soins à risque infectieux des déchetteries de Montaignu de Quercy et Nègrepelisse	488.75	1 104.41
28		Déchets d'activités de soins à risque infectieux des déchetteries de Parisot et Varen-Lexos	324.60	668.00
29, 30 et 31		Sans suite		
32	PREVOST	Amiante ciment non friable des déchetteries du Syndicat Départemental des Déchets	1 540.00	4 620.00

\*  
\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les marchés à conclure suivants :

Entreprise	N°lot	Déchets concernés	Montant annuel HT	
			Minimal	Maximal
DRIMM	1 à 4	Encombrants	211 870.80	661 687.80
TERRALYS	5	Déchets verts	7 344.00	25 704.00
SARL FERVERT	6 à 8		58 470.00	183 640.00
DECHETS SERVICES 12	9		1 440.00	5 760.00
DECONS	10 à 14	Ferrailles et batteries	Montant annuel : 0 € Rachat min ferrailles : 20 € / tonne Pourcentage de l'indice E40 : 46% Rachat min batteries : 20 € / tonne Pourcentage de l'indice E40 : 46%	
LAFFORGUE	15/16/18/19	Cartons	Montant annuel : 0 € Valeur de rachat : 20 € / tonne Pourcentage de l'indice 1.05 : 10%	
PREVOST	17		Montant annuel : 1 020.00 € HT Valeur de rachat : 0 € / tonne Pourcentage de l'indice 1.05 : 70%	
TRIADIS	20 à 24	Déchets dangereux	24 747.00	99 088.00
SITA SUD OUEST	25 à 28	Déchets d'activités de soins à risque infectieux	1 919.51	4 818.05
PREVOST ENVIRONNEMENT	32	Amiante ciment non friable	1 540.00	4 620.00

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ..... 30 DEC 2008

ET DE SA PUBLICATION LE ..... 30 DEC 2008

Montauban, le

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,  
Les- jour- mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON